

**Département
Des ARDENNES**
=====

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 39
EFFECTIF LEGAL : 39**

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 17.09.2026
Convocation faite
Le 04.09.2026**

**Délibération
N°2026-09-167**

**Appel d'offres ouvert pour
un marché de fourniture de
gaz naturel et approbation
de la convention de
constitution d'un
groupement de commande
publique n°2-2026 (annexe)**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, et le jeudi dix septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mmes Valérie D'AMARIO, Marielle SAXE, MM. Pascal GILLAUD, Dominique BERNIER, Mmes Magali CAPLET, Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2026-09-149), Jennifer PECHEUX, M. Raphaël SPYT (à partir du point n°2026-09-147), Mme Carole AVRIL, MM. Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, Mmes Delphine DEHOUX (représentant M. Bernard DEFORGE), Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET (à partir du point n°2026-09-149), Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, MM. Romain ZOLTOWLOS, Pierre JANIK, Christophe LEONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à Mme Valérie D'AMARIO), Mme Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Dominique HAMAIDE (pouvoir à Mme Jennifer PECHEUX), Mme Angélique WAUTOT (jusqu'au point n°2026-09-148), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à Mme Angélique WAUTOT), Raphaël SPYT (jusqu'au point n°2026-09-146), Mme Roseline MADDI (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), MM. Olivier DIEUDONNE (pouvoir à Mme Priscillia MAZZA), Bernard DEFORGE (représenté par Mme Delphine DEHOUX), Sébastien PAULET (jusqu'au point n°2026-09-148), Mmes Carole ARIBI (pouvoir à M. Cédric JAGIELSKI), Marion JACQUEMIN (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Haci-Durmus DEMIR.

M. Hervé FRANCOTTE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code de l'Energie,

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, la directive Européenne 2009/73/CE du Parlement Européen et du Conseil Européen du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de gaz naturel,

Considérant que le marché en cours, attribué à GAZ DE BORDEAUX, et le groupement de commande publique constitué de la Communauté de Communes, de la SPL Rives de Meuse et des Régies Intercommunales de l'eau et de l'assainissement, arrivent à leur terme le 31 octobre 2026,

Considérant la nécessité de poursuivre l'approvisionnement en gaz des bâtiments de de la Communauté de Communes, la SPL Rives de Meuse, les Régies Intercommunales de l'eau et de l'assainissement, afin d'assurer la continuité d'un service de qualité apporté aux usagers,

Vu le projet de convention de groupement de commande publique avec la SPL Rives de Meuse et les Régies Intercommunales de l'eau et de l'assainissement, annexé,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **autorise** le Président à lancer une procédure d'appel d'offres pour la fourniture de gaz naturel,
- * **approuve** le projet de convention n°2/2026 de groupement de commande publique liant la Communauté de Communes avec la SPL Rives de Meuse, et les Régies Intercommunales de l'eau et de l'assainissement, pour l'achat de gaz naturel, ci-annexé,
- * **approuve** le principe de variantes d'optimisation des prix liée à la durée du contrat : 12 – 24 – 36 mois,
- * **autorise** le Président à mettre en application toutes les décisions de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ces décisions.

Pour extrait conforme
Le Président
Mathieu SONNET



Mathieu SONNET

Mathieu SONNET
2026.09.21 15:50:05 +0200
Ref:11794215-17815611-1-D
Signature numérique
le Président